

Séance ordinaire du conseil municipal de Bois-Franc, tenue le lundi 6 octobre 2014, à compter de 18 h 30, au Centre communautaire Donat Hubert de Bois-Franc.

Sont présents : M. Philippe St-Jacques M. Conrad Hubert
 M. Roger Pilon M. Marcel Lafontaine
 M. Alain Patry Mme Michelle Payette

formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Julie Jolivette.

Mme Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, occupe le siège de secrétaire.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2014-RAG-5251

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour avec les ajouts suivants :

6. Varia

- 6.1 Demande d'aide financière pour la Pakwaun Édition 2015
- 6.2 PAARRM
- 6.3 Journée de travail sur la gestion des matières résiduelles
- 6.4 Résolution pour la construction d'une prison
- 6.5 Festival Country
- 6.6 Fermeture de l'église
- 6.7 But dans le champ de balle et mur de revanche
- 6.8 Collecte des ordures et recyclage

Adoptée.

2014-RAG-5252

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014.

Adoptée.

2014-RAG-5253

ADOPTION DES COMPTES À PAYER ET DES COMPTES PAYÉS DE LA PÉRIODE

Le conseiller Alain Patry, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer au montant de 14 409.74 \$ et la liste des comptes payés au montant de 17 231.55 \$ telle que présentée.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou

extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des argents reçus

Présentation de la liste des argents reçus au 3 octobre 2014 au montant de 151 728.96 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Liste des arrérages de taxes et autres comptes à recevoir au 6 octobre 2014

Présentation de la liste des arrérages de taxes au montant de 94 364.57 \$ intérêts inclus.

Présentation de la liste des autres comptes à recevoir au montant de 3 478.77 \$.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Conciliation bancaire

Présentation de la conciliation bancaire en date du 30 septembre 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

État de revenus et dépenses

Présentation de l'état des revenus et dépenses pour septembre 2014 tel que présenté à la date de l'assemblée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Rapport des permis émis

Présentation de la liste des permis émis pour septembre 2014.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Achat d'un afficheur mobile de vitesse

La directrice présente au conseil une offre de la MRC afin de faire un achat regroupé pour un afficheur de vitesse. Cet afficheur serait partagé entre les municipalités participantes. Si chacune des 17 municipalités participe à cet achat, il serait possible d'avoir l'afficheur à raison de 10 jours par année dans notre municipalité. Comme cet appareil peut coûter entre 11 000\$ et 12 000\$ minimum, le conseil ne désire pas participer à cet achat puisque le montant payé pour seulement 10 jours d'utilisation serait trop élevé.

2014-RAG-5254

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE LAC STE-MARIE – COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE L’OUTAOUAIS (CCFO) ET LA RELANCE DU TRAIN À VAPEUR

CONSIDÉRANT QUE monsieur le maire Gary Lachapelle nous a transmis une correspondance adressé à Mme Louise Boudrias, présidente de la Compagnie de chemin de fer de l’Outaouais (CCFO), dans laquelle il l’informait de l’intention de son conseil municipal de passer une résolution quant à la relance du train à vapeur en direction de Wakefield et qu’il a aussi transmit cette correspondance à toutes les municipalités pour appui;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil d’administration (CA) de la CCFO s’est réuni le 1^{er} octobre dernier afin de discuter des projets de relance qui pourraient l’aider à prendre une décision sur le trajet qui serait le plus intéressant pour la région;

CONSIDÉRANT QUE trois projets de relance ont été déposés au CA de la CCFO, soient le train à vapeur en direction de : Wakefield, Masson-Montebello et le train urbain partant de la gare Montcalm jusqu’au lac Beauchamp pour leur considération;

CONSIDÉRANT QUE l’infrastructure est déjà en place en direction de Wakefield, il ne suffit que de rendre le trajet sécuritaire en effectuant des travaux de réparation sur la voie ferrée actuelle;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Roger Pilon, appuyé par la conseillère Michelle Payette, propose et il est unanimement résolu d’appuyer le projet de relance du train à vapeur en direction de Wakefield déposé à la CCFO.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Déclaration des intérêts pécuniaires

Les élus remettent à la directrice générale les formulaires de déclarations des intérêts pécuniaires dûment signés. La directrice générale les consignera au présent livre des délibérations.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Offre du Journal Le Choix

La directrice présente au conseil une offre du Journal Le Choix. Cette offre consiste à réserver un minimum de 6 parutions afin d’avoir un rabais sur chaque parution. Comme la municipalité n’a pas beaucoup de parution au Journal et que celle-ci partage les publicités entre les deux journaux, le conseil ne désire pas adhérer à cette offre et préfère continuer de cette manière.

2014-RAG-5255

PAIEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Philippe St-Jacques, propose et il est unanimement résolu d’effectuer le dernier versement pour la Sûreté du Québec au montant de 17 167 \$.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5256

AVIS D'INTENTION DE DÉPÔT D'UN MÉMOIRE

Le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, donne l'avis d'intention de dépôt d'un moratoire et demande au gouvernement du Québec d'imposer un moratoire permanent sur l'exploration et l'exploitation de l'uranium sur l'ensemble du territoire québécois incluant les territoires des Premières Nations.

Adoptée.

Pour : Philippe St-Jacques, Roger Pilon, Michelle Payette et Julie Jolivette

Contre : Conrad Hubert, Marcel Lafontaine et Alain Patry

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur une demande d'un citoyen

La mairesse mentionne au conseil que le citoyen qui avait fait la demande de déneigement de son chemin privé est revenu en lui demandant de repasser sa demande au conseil puisqu'il n'a que 0.2km de chemin privé. Le conseil n'adhère pas à la demande du citoyen puisque ceci peut créer un précédent et de plus, il apporterait une responsabilité supplémentaire à la municipalité dans le cas d'un bris de chemin dû au déneigement ou autre.

2014-RAG-5257

DEMANDE D'AJOUT D'UNE TOUR CELLULAIRE À BOIS-FRANC

CONSIDÉRANT QUE le signal cellulaire est très faible dans la municipalité de Bois-Franc;

CONSIDÉRANT QUE tout autour de la municipalité le signal est beaucoup plus présent puisqu'il y a eu des ajouts afin d'optimiser le signal;

CONSIDÉRANT QUE nous recevons beaucoup de plaintes à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Picanoc est sur le point d'installer une nouvelle tour pour le signal internet et que Bell pourrait en profiter pour effectuer une location d'espace afin d'ajouter à cette tour le signal cellulaire;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Marcel Lafontaine, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de demander à Bell d'installer de nouveaux équipements afin d'améliorer le signal cellulaire dans la municipalité de Bois-Franc.

Adoptée.

2014-RAG-5258

**APPUI AU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES
DES POSTES**

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Postes Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront les plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Postes Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE, la conseillère Michelle Payette, appuyée par le conseiller Marcel Lafontaine, propose et il est résolu :

- d'écrire à la ministre responsable de Postes Canada pour demander que le gouvernement annule les changements aux services annoncés par Postes Canada et envisage de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;
- de demander à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

Adoptée.

La mairesse demande si le vote est unanime. Le vote n'est pas unanime :

Pour : Roger Pilon, Michelle Payette, Marcel Lafontaine,
Philippe St-Jacques

Contre : Conrad Hubert et Alain Patry

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Petite séduction

La directrice présente au conseil un courriel reçu par toutes les municipalités québécoise et qui a été envoyé par l'UMQ. Dans ce courriel, il est mentionné que l'équipe de la Petite Séduction est à la recherche d'une municipalité pour les accueillir. Comme la municipalité n'a pas beaucoup d'attrait touristique et aussi par manque de temps, de bénévoles et de budget, le conseil ne désire pas participer.

2014-RAG-5259

OFFRE D'ACHAT DE PASCAL CHAUSSÉ AUTEUR

CONSIDÉRANT QUE M. Chaussé est un auteur de la région ;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'encourager la promotion de la culture Val-Gatinoise ;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de faire l'achat d'une copie du livre « Zog » pour la bibliothèque de Bois-Franc.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

2014-RAG-5260

ADJUDICATION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT POUR STATIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions pour le déneigement du stationnement dont les prix sont les suivants :

9019-6205 Québec inc.	3 500.00 \$
Ronald Emond	3 300.00 \$

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Roger Pilon, propose et il est résolu d'octroyer le contrat de déneigement à Ronald Emond pour un total de 3 300 \$ plus taxes applicables.

Adoptée.

Certificat de disponibilité

Je soussignée, Annie Pelletier, directrice générale de la municipalité de Bois-Franc, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour couvrir le total des dépenses ci-haut mentionné.

Annie Pelletier, directrice générale

Il est à noter que le conseiller Alain Patry ne prend pas part au vote et se retire de la table.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Appui à la ville de Gracefield

La directrice générale présente au conseil une résolution de la ville de Gracefield à l'effet qu'il demande à la MRCVG de revoir en son intégralité les ententes avec les municipalités locales sur la gestion des cours d'eau sur son territoire. Dans cette même résolution, ils demandent appui à toutes les municipalités de la MRC. Le conseil ne désire pas donner appui à leur résolution.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Suivi de dossier de l'inspecteur municipal

L'inspectrice municipale mentionne au conseil qu'elle a fait les vérifications nécessaires concernant les champs d'épuration. Certains problèmes ont été repérés et celle-ci travaille avec le ou les citoyens concernés afin de remédier à la situation. Elle reviendra à la prochaine rencontre avec la continuité.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Annulation du règlement 185 – traitement des élus municipaux

Le règlement 185 – traitement des élus municipaux adopté à la rencontre du 18 août 2014 par la résolution 2014-RAG-5230 est annulé par la présente note au procès-verbal. Aucun changement n'avait été encore effectué suite à ce règlement donc, les règlements 155 et 162 (modification) sont toujours en vigueur.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Demande d'aide financière pour la Pakwaun Édition 2015

La directrice présente au conseil une demande d'aide financière pour la Pakwaun. Le conseil ne désire pas y participer.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

PAARRM

La directrice mentionne au conseil qu'elle a reçu une confirmation pour la demande effectuée pour la PAARRM. Un montant de 40 000\$ a été accordé à la municipalité de Bois-Franc. Les conseillers responsables de la voirie se réuniront afin de planifier les travaux.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Journée de travail sur la gestion des matières résiduelles

La directrice présente au conseil une invitation à une journée de travail pour le PGMR. Le conseiller Philippe St-Jacques mentionne qu'il sera présent, le conseiller Alain Patry y sera aussi probablement et la directrice générale sera présente.

2014-RAG-5261

APPROBATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PRISON

CONSIDÉRANT QUE depuis quelques temps, le gouvernement mentionne qu'il y a un manque de prison faute de place;

CONSIDÉRANT QU'une nouvelle prison serait nécessaire dans la Vallée-de-la-Gatineau et que Bois-Franc est bien situé pour cette construction;

CONSIDÉRANT QUE Bois-Franc possède un grand territoire TPI qui est situé dans la zone industriel et que cette zone est éloignée de la zone résidentielle et que cet endroit serait donc un terrain idéal pour la construction d'une nouvelle prison;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Philippe St-Jacques, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de confirmer aux instances gouvernementales que la municipalité de Bois-Franc est ouverte à la construction d'une nouvelle prison sur son territoire.

Adoptée.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Festival country 2015

Le conseiller Roger Pilon remet aux conseillers et à la mairesse une copie du budget prévu pour les tirs de chevaux qui se dérouleront à sa ferme. Il restera quelques commanditaires à trouver afin de combler le budget et quelques conseillers mentionnent qu'ils regarderont de leur côté pour en trouver eux aussi.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

Église de Bois-Franc

Le conseiller Conrad Hubert fait lecture d'une lettre reçue de l'Assomption de Marie à l'effet que l'église de Bois-Franc est définitivement fermée. Il mentionne aussi que M. Armand Hubert marguillier a remis sa démission suite à cette nouvelle.

NOTE AU PROCÈS-VERBAL

But dans le champ de balle et mur de revanche

La conseillère Michelle Payette mentionne au conseil que les buts dans le champ de balle sont correct pour jouer au soccer et que les jeunes de l'école ne demandent plus des buts neufs mais simplement réparer ceux présents. Michelle mentionne que l'OPP est prêt à payer une partie avec le comité des loisirs donc, le pris sera divisé en deux. Pour le mur de revanche, une citoyenne est prête à donné du bois qu'elle a chez elle et la conseillère demande si l'employé municipal peut faire la réparation. La directrice s'informerá pour les filets afin de réparer les buts et dès que le bois sera sur place, l'employé enlèvera les panneaux de métal et installera un mur de bois.

2014-RAG-5262

COLLECTE DE DÉCHETS ET RECYCLAGE

CONSIDÉRANT QUE le service reçu par la municipalité de Montcerf-Lytton a été impeccable et sans problème majeur;

CONSIDÉRANT QUE le prix offert est très raisonnable;

EN CONSÉQUENCE, le conseiller Conrad Hubert, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu de renouveler l'entente inter municipale pour la cueillette de déchets et recyclage pour l'année 2015 avec une augmentation d'environ 2 000\$ par rapport à l'an passé (2014). Le prix fixe sera déterminé dans les semaines à venir et la directrice générale reviendra lorsque celui-ci aura été déterminé.

Adoptée.

2014-RAG-5263

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Roger Pilon, appuyé par le conseiller Alain Patry, propose et il est unanimement résolu que la présente séance soit levée.

Adoptée.

Julie Jolivette, mairesse

Annie Pelletier, directrice générale